

# La Missive de vos Experts

EDITO

2

NOS IMPLANTATIONS A L'INTERNATIONAL

3

LA REGION LYONNAISE ET SA SUPPLY CHAIN

4

NOS IMPLANTATIONS EN REGION SUD-EST

6

RAPPEL REGLEMENTAIRE - CONTRAT TYPE  
TRANSPORT DE VEHICULES ROULANTS

8

LA CRISE ALIMENTAIRE SANITAIRE DE L'OXYDE  
D'ETHYLENE

10



## EDITO



Dans le cadre de notre implantation sur le continent africain et dans le prolongement de l'ouverture de notre bureau camerounais, nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle antenne CL AFRICA au Sénégal. L'ouverture de ce nouveau bureau poursuit notre développement à l'international et vient compléter nos implantations déjà existantes en Afrique mais également en Asie, en Océanie et en Europe.

Par ailleurs, conscients des besoins de nos clients tant en matière de réactivité que de délais ou de qualité, et ayant à cœur d'y répondre toujours au mieux, nous avons renforcé nos équipes sur la région Sud-Est de la France. Le renforcement de nos équipes lyonnaise et marseillaise correspondent également à l'arrivée de nouvelles compétences techniques ainsi qu'à un gain de souplesse et de réactivité.

Par ailleurs, par retour d'expérience, nous avons noté de nombreuses interrogations sur les évolutions récentes portant sur le contrat type relatif au transport public routier de véhicules roulants. Afin de vous accompagner au mieux dans la compréhension des nouveautés relatives à ce contrat type, nous vous en analysons les évolutions en dernière partie de cette newsletter.

Enfin, nous vous proposons une brève synthèse des enjeux relatifs à la crise sanitaire actuelle sur l'oxyde d'éthylène.

Vous souhaitant une agréable lecture,

F. LEVESQUE



## NOS IMPLANTATIONS A L'INTERNATIONAL

Avec des bureaux en Europe, en Asie, en Afrique et en Océanie, notre équipe est composée d'ingénieurs principalement spécialisés dans la marine marchande, le fret routier et par rail.

Nous poursuivons notre développement à l'international, et particulièrement en Afrique, avec l'ouverture en Mars 2021 d'une antenne de CL AFRICA au Sénégal, gérée localement par M.Insa SONKO.

Installés dans 10 pays différents, nous disposons désormais de nos propres bureaux en Europe, en Russie et Pays de l'Est, en Asie, en Afrique et en Océanie. Nous effectuons nos interventions sur tous les continents, y compris les Amériques.

Nous sommes disponibles 24/7 toute l'année au +33.1.56.89.80.80 ou par courriel à [international.claims@cl-surveys.com](mailto:international.claims@cl-surveys.com) et apportons une réponse systématique dans les plus brefs délais.



Notre département international gère quant à lui les missions d'expertise dans le reste du monde depuis notre bureau parisien.

A la différence d'un commissariat d'avarie typique, notre équipe d'ingénieurs contrôle totalement la gestion du dossier, de la mise en œuvre jusqu'à la prise de mesures conservatoires et à la détermination des causes et origines techniques du sinistre qui ne sont pas déléguées à un expert local. Ce faisant, notre objectif est d'apporter une réelle plus-value technique et de gestion de crise et de ne pas intervenir en tant que simple intermédiaire administratif.

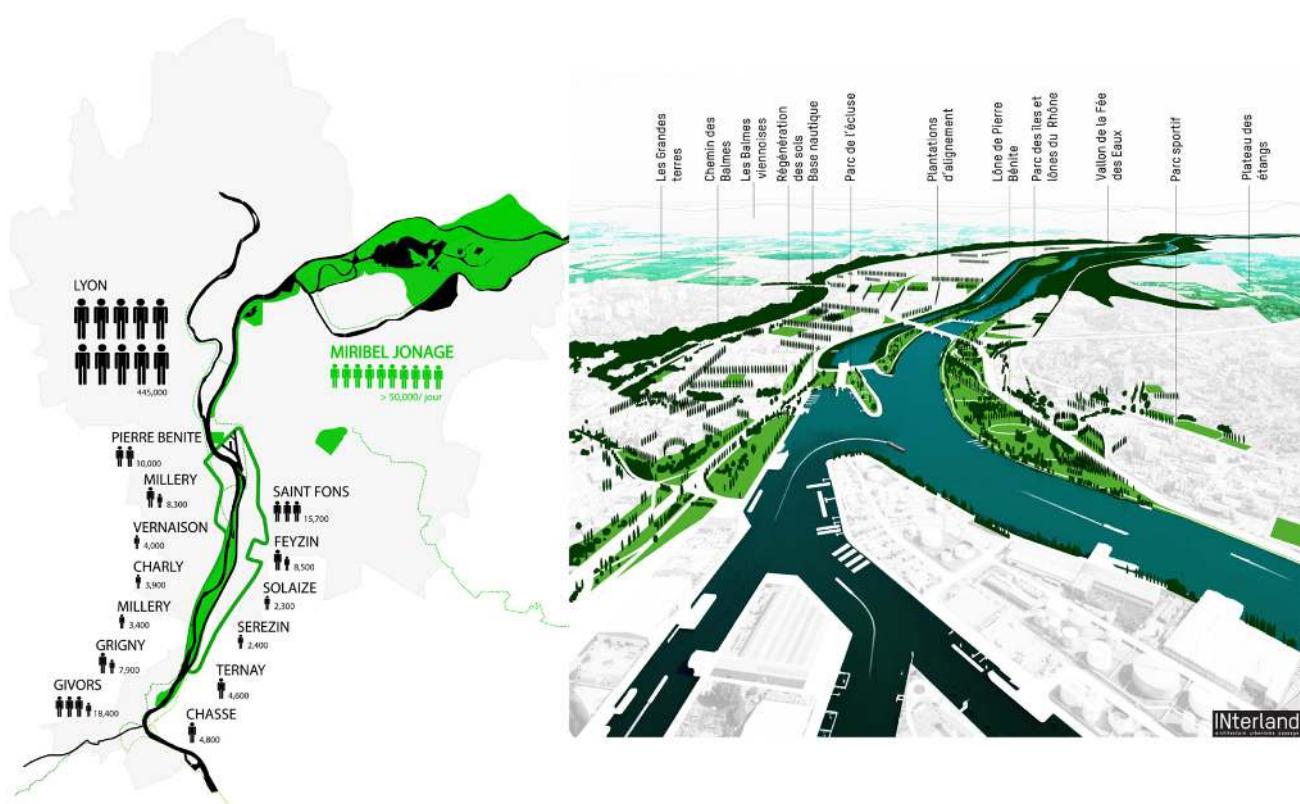


## LA REGION LYONNAISE ET SA SUPPLY CHAIN

Se trouvant à la jonction du Rhône et de la Saône dans la région Rhône-Alpes, Lyon est au cœur d'un carrefour des grands axes européens. Cette situation privilégiée a permis à la métropole de développer son économie en créant des réseaux routiers, ferroviaires, aériens et fluviaux pour y faciliter les accès.

Lyon et sa région s'inscrivent dans une dynamique économique qui en fait un espace européen attractif et le deuxième grand pôle de développement de France.

Historiquement, la ville a bâti son économie sur une tradition financière (Crédit Lyonnais, April) et manufacturière (textile notamment). L'industrie de la chimie et celle de la pharmacie y sont également fortement implantées, la vallée de la chimie s'étendant désormais sur 800ha et représentant plus de 10 000 emplois.



La région peut également compter sur sa culture culinaire et sa tradition maraîchère qui jouent un rôle important sur son agriculture. En effet, la métropole lyonnaise dénombre 350 exploitations agricoles sur son territoire, dont près de 10.000 hectares, le cinquième de la superficie métropolitaine, ont été placés dans les périmètres de Protection des espaces naturels et agricoles périurbains.

La région lyonnaise dispose d'une connexion multimodale stratégique, reposant sur deux gares intramuros, son réseau autoroutier, un aéroport international et son port.

Le port fluvial de Lyon, sur le Rhône, situé dans le quartier de Gerland, dans le sud de la ville, est géré depuis sa création en 1935 par la Compagnie nationale du Rhône.

Il occupe une surface totale de 187 hectares et le trafic global du port s'élève à 11,32 millions de tonnes de marchandises dont près de 2,5 millions de tonnes par pipeline depuis Fos-sur-Mer et près de 137 000 conteneurs traités.



La part du trafic fluvial représente 1,4 million de tonnes de marchandise. Véritable lieu de transit et de distribution, le port compte aujourd'hui plus de 70 entreprises et permet l'acheminement des marchandises par voie fluviale mais également routière et ferroviaire.



## NOS BUREAUX EN REGION SUD-EST

Historiquement implanté dans le Sud-Est depuis le début des années 2000 avec l'ouverture d'un bureau à Marseille, le dynamisme économique du secteur a nécessité rapidement la création d'un second bureau.

Notre cabinet lyonnais a ainsi ouvert en 2008 avec l'installation d'un bureau dans la zone tertiaire de Limonest, en banlieue Nord de Lyon, à quelques kilomètres de la zone portuaire et de la zone nord de la vallée de la Chimie, pour répondre à ce besoin.

Quatre experts répartis sur ces deux bureaux gèrent actuellement l'activité dans la région Sud-Est.



Matthieu SAUSSINE est en charge du bureau de Lyon, d'où il est originaire.

De double formation initiale Ingénieur qualité/procédés industriels et alimentaires, Matthieu a débuté sa carrière en apprentissage dans le domaine de la production alimentaire et notamment de l'hygiène dans une entreprise française de panification sèche, avant de prendre en charge des missions dans la qualité.

Il a rejoint CL SURVEYS il y a deux ans.

Jean-Noël PIAT est responsable de la région Sud-Est depuis plus de 10 ans.

De formation initiale en chimie, Jean-Noël a travaillé 20 ans dans le secteur industriel, dont 5 en tant que Directeur qualité, avant de devenir expert.

Ces précédentes expériences, en particulier dans le domaine de la chimie, du nucléaire et de l'agroalimentaire, lui permettent de parler le même langage que ses interlocuteurs industriels, appuyé par de solides compétences techniques acquises au cours de sa carrière dans l'industrie.





## NOS BUREAUX EN REGION SUD-EST



Lauriane SEILER est experte de la société CL SURVEYS sur la région Sud-Est dont elle est originaire.

De formation en droit du transport et de la logistique à l'université LYON LUMIERE II, Lauriane a débuté sa carrière dans les services opérationnels de sociétés de transit où elle organisait des groupages à l'export comme à l'import, était en charge de comptes et était également correspondante locale d'agents internationaux.

Elle a rejoint l'équipe CL SURVEYS il y a six ans.

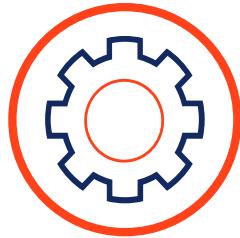
Tiffany BERRABAH est alternante chez CL SURVEYS sur la région Sud-Est .

De formation juridique, elle poursuit un Master en droit maritime à l'Université d'Aix-en-Provence en alternance parmi nos équipes.

Elle y réalise des expertises en binôme depuis Janvier 2021 et intervient en autonomie, avec suivi du dossier en binôme avec un expert chevronné, depuis Avril 2021.

Elle a rejoint CL SURVEYS en alternance début 2021.





## RAPPEL REGLEMENTAIRE - LE CONTRAT TYPE TRANSPORT DE VEHICULES ROULANTS

### EVOLUTIONS DU CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Depuis le 1<sup>er</sup> Août 2020, date d'entrée en vigueur du décret 2020-845-Contrat Type Transports Véhicules paru le 3 Juillet 2020, le contrat type applicable au transport public national de véhicules roulants ne s'appliquent plus désormais qu'au strict convoi de véhicules roulants sur un véhicule porte-voitures.

A cette occasion, le contrat type change de nom et devient le contrat type applicable aux transports publics routiers de véhicules roulants réalisés au moyen de porte-voitures.

Les transports d'engins de chantier pour lesquels les plateaux remorques et porte-chars sont généralement privilégiés n'entrent donc désormais plus dans le cadre de ce contrat type, désormais conditionné par la combinaison de deux facteurs : le moyen de transport (véhicule carrossé porte-voitures - se rapporter à la ligne J3 du certificat d'immatriculation) autant que par la nature de la marchandise transportée (véhicules roulants).

Seconde évolution portée par ce décret, l'indemnité des véhicules non côtés à l'Argus passe de 800 € à 1000 € et de celle des autres dommages de 500 € à 1000 €.

### RAPPEL RELATIF AU CALCUL DES LIMITATIONS D'INDEMNITÉS :

Le contrat type applicable aux transports publics routiers de véhicules roulants réalisés au moyen de porte-voitures définit dans son article 21 les limitations d'indemnités auxquelles est soumis le transporteur de la façon suivante:



1° L'indemnité ne peut excéder, en ce qui concerne le dommage matériel, y compris la dépréciation éventuelle, affectant les véhicules roulants :

- a) Pour un véhicule neuf ou non encore coté à L'Argus automobile, la valeur du véhicule de remplacement hors taxes au tarif du constructeur en vigueur à la date du sinistre, déduction faite de la valeur de revente du véhicule endommagé ;
- b) Pour un véhicule d'occasion coté à L'Argus automobile, la valeur relevant de la dernière cote publiée par ce journal à la date du sinistre, déduction faite de la valeur de revente du véhicule endommagé ;

c) Pour un véhicule dont la valeur n'est plus reprise à la cote précitée ou n'est pas coté, la somme de 1 000 euros.

2° L'indemnité ne peut excéder, en ce qui concerne tous les autres dommages, la somme de 1 000 euros par véhicule sinistré.

Concernant les véhicules neufs, en application du contrat type, il convient donc d'appliquer la formule suivante :

$$\text{Limites d'indemnité} = \text{Valeur commerciale} - \text{Valeur de revente en l'état}$$

Il ne s'agit donc pas, comme nous l'observons souvent, de déterminer uniquement si le véhicule est réparable économiquement puis de retenir comme préjudice le montant des frais de réparation et du déclassement, mais bien de passer de façon systématique un appel d'offres afin de déterminer la valeur résiduelle du véhicule sinistré et, sur cette base, de s'assurer que les réparations et le déclassement ne sont pas plus préjudiciables que la vente en l'état.



EN COMPLÉMENT :

1 - Le contrat type véhicule roulant impose au donneur d'ordre d'informer le transporteur des particularités non apparentes des véhicules roulants et de toutes données susceptibles d'avoir une incidence sur la bonne exécution du contrat de transport, en particulier lors des opérations de chargement ou de déchargement qui nécessiteraient l'assistance d'un tiers ou l'usage d'un équipement spécifique (chariot élévateur, treuil, etc.).

2 - Le contrat type véhicule roulant stipule que l'exécution du chargement, du calage et de l'arrimage, incluant le sanglage, est effectuée par le transporteur qui en assume la responsabilité.

3 - Le donneur d'ordre a toujours la faculté de faire une déclaration de valeur qui a pour effet de substituer le montant de cette déclaration au plafond de la limitation d'indemnité, sa validité est néanmoins subordonnée au paiement du prix convenu.



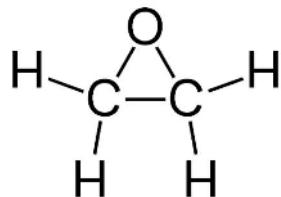
## LA CRISE ALIMENTAIRE SANITAIRE DE L'OXYDE D'ETHYLENE

Au cours de l'été 2020, un opérateur a saisi les autorités sanitaires suite à la détection d'un agent chimique dans des proportions très supérieures aux limites maximales imposées par l'Union Européenne dans plusieurs lots de graines de sésame en provenance d'Inde.

Certaines pratiques existant depuis longtemps dans le cadre de nos habitudes alimentaires, ici l'ajout d'un agent fongicide dans certaines gammes de produits: l'oxyde d'éthylène ( $C_2H_4O$ ), sont à la source de cet incident.

Cet agent permet en effet d'éviter la non-conformité microbiologique de certains produits et est ainsi couramment employé en Inde dans cette perspective sur les produits alimentaires.

Arme à double tranchant, l'oxyde d'éthylène s'avère également être une substance active classée cancérogène, mutagène et reprotoxique interdite pour les usages alimentaires par l'UE depuis 1991.



Des contrôles ont fait état de teneurs en oxyde d'éthylène jusqu'à 3700 fois plus élevés que la Limite Maximale de Résidus (LMR) autorisée. Les cas contrôlés par les autorités françaises révèlent des prélèvements atteignant 1000 fois la LMR autorisée et 5000 fois la LMR maximale pour les produits issus de l'agriculture biologique.

Les graines de sésame entrant dans la composition d'un grand nombre de produit (houmous, pains, huiles, biscuits etc.), l'alerte a été étendu en conséquence à de nombreux produits, y compris issus de l'agriculture biologique.

*LMR : Dans nos consommations journalières de produits frais et transformés, nous ingérons potentiellement une quantité importante de résidus chimiques couramment employés dans le cadre de la production agricole. Au regard de certains excès, une notion internationale a été créée pour protéger le consommateur: la Limite Maximale de Résidus (LMR).*

*En détails dans : Règlement (UE) n°396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005.*



## LA CRISE ALIMENTAIRE SANITAIRE DE L'OXYDE D'ETHYLENE

En tant que fournisseur principal de graines de sésame en Europe, l'Inde est le premier pays visé relativement à cette alerte mais pas le seul.

En effet, des lots de graines de sésame en provenance du Vietnam, de Chine ou de Jordanie ont également révélé des teneurs en oxyde d'éthylène dépassant la LMR.

De même, le problème n'est pas circonscrit aux seules graines de sésames, des problématiques analogues ayant été détectées dans de l'amarante issue de l'agriculture biologique, du psyllium, du riz, des échalotes et des mélanges d'épices indiens.

Les autorités européennes se sont saisies de l'affaire et ont lancé une vaste campagne de contrôle et de rappel dans l'Europe entière.

Cette crise est actuellement toujours en cours et engendre le refoulement de centaines de conteneurs et le rappel de milliers de tonnes de produits finis et de matières premières dans une multitude de filières de l'agroalimentaire. Plusieurs dossiers dommages, responsabilité contractuelle, retraits de produits et pertes d'exploitation sont actuellement gérés par CL Surveys/Terreum.

Lien vers le rapport complet du Sénat : [http://www.senat.fr/rap/r20-368/r20-368\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r20-368/r20-368_mono.html)





## VOS EXPERTS CL SURVEYS

UN RESEAU INTERNATIONAL



7j/7



24h/24

+33.2.32.49.49.00  
info@cl-surveys.com



Rendez-vous sur notre site web  
[www.cl-surveys.com](http://www.cl-surveys.com)



Rejoignez notre page  
et suivez notre actualité.

### LYONS LA FORET Head office

+33.2.32.49.49.00  
info@cl-surveys.com

### PARIS Head office

+33.1.56.89.80.80  
info@cl-surveys.com

### RUNGIS

+33.1.46.87.39.30  
rungis@cl-surveys.com

### LE HAVRE

+33.2.35.41.11.38  
lehavre@cl-surveys.com

### LILLE

+33.3.20.32.04.50  
lille@cl-surveys.com

### DUNKERQUE

+33.3.28.21.30.31  
dunkerque@cl-surveys.com

### ROUEN

+33.2.35.89.16.80  
rouen@cl-surveys.com

### BREST

+33.2.97.55.99.80  
brest@cl-surveys.com

### RENNES

+33.2.99.67.01.92  
rennes@cl-surveys.com

### NANTES

+33.2.40.25.84.29  
nantes@cl-surveys.com

### TOURS

+33.2.47.72.88.75  
centre@cl-surveys.com

### BORDEAUX

+33.5.56.12.36.45  
bordeaux@cl-surveys.com

### TOULOUSE

+33.5.61.54.08.55  
toulouse@cl-surveys.com

### PERPIGNAN

+33.4.84.25.87.00  
perpignan@cl-surveys.com

### MARSEILLE

+33.4.91.03.11.27  
marseille@cl-surveys.com

### ALPES & SUISSE

+33.4.79.28.12.66  
suisse-alpes@cl-surveys.com

### LYON

+33.4.37.25.57.48  
lyon@cl-surveys.com

### STRASBOURG

+33.3.88.16.26.35  
strasbourg@cl-surveys.com

### UK

+44. 7470.729477  
info@cl-surveys.co.uk

### BELGIUM

+32.3.641.82.00  
info@cl-surveys.be

### NETHERLANDS

+32.3.641.82.00  
info@cl-surveys.nl

### GERMANY

+49.151.10.332.837  
info@cl-surveys.de

### PORTUGAL & SPAIN

+34.629.99.30.52  
info@cl-surveys.es

### RUSSIA

+7.812.380.74.04  
cl.ru@cl-surveys.com

### CHINA

+33.2.32.49.49.00  
info@cl-surveys.cn

### OTHER COUNTRIES

+33.1.56.89.80.80  
internationalclaims@cl-surveys.com

*Pour recevoir La Missive de vos Experts, contactez-nous sur [newsletter@cl-surveys.com](mailto:newsletter@cl-surveys.com)*